

Point de passage et d'ouverture 1 : 1679 et 1689 : L'Habeas corpus et le Bill of Rights

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. Vous montrerez qu'ils contribuent à limiter le pouvoir du monarque anglais et qu'ils contribuent également à accorder davantage de droits aux Anglais. Vous montrerez les intérêts de ces documents.

Point méthode : Mettre en évidence les intérêts historiques d'un document

- l'intérêt historique du document : ses apports à la connaissance de certains faits, de certains personnages, de certaines mentalités ou de certaines institutions ;
- la portée historique du document : les conséquences lointaines ou proches que le document a entraîné ou contribué à entraîner.

• L'analyse des documents peut être faite dans le tableau ci-dessous.

Citations	Explications
1. Les deux textes limitent le pouvoir du monarque anglais	
<u>Dans le document 1 :</u> - « devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale » <u>Dans le document 2 :</u> - « le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre des lois sans le consentement du Parlement est illégal » - « qu'une levée d'impôt (...) sans le consentement du Parlement est illégale » - « que la levée ou l'entretien d'une armée (...) en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ».	- la loi d' <i>Habeas corpus</i> (1679) impose aux représentants du roi de libérer les accusés si un motif légal n'est pas évoqué : elle interdit donc les arrestations royales arbitraires. - le <i>Bill of Rights</i> cherche à rééquilibrer les pouvoirs : il limite les pouvoirs du monarque tout en renforçant ceux du Parlement. - ce texte limite les pouvoirs législatifs, fiscaux et militaires du roi afin d'éviter la mise en place d'une monarchie absolue, comme a tenté de l'instaurer Jacques II, qui a été renversé en 1688.
2. Les deux textes accordent davantage de droits aux Anglais	
<u>Dans le document 1 :</u> - « Chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d' <i>Habeas corpus</i> (...), que lesdits officiers (...) dans les trois jours fassent amener l'individu en cause (...) devant les juges » - « certifient les vraies causes de la détention » <u>Dans le document 2 :</u> - « que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi » - « que les élections des membres du Parlement doivent être libres » - « que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement ne peut être entravée »	- un détenu peut faire amener une ordonnance d' <i>Habeas corpus</i> aux juges par son avocat : c'est la naissance du droit à la défense dans le système judiciaire anglais : il doit être présenté sous trois jours devant un juge qui lui notifie les motifs légaux de sa détention. - par le <i>Bill of Rights</i> , le Parlement énonce des libertés individuelles et collectives afin de les garantir : liberté de pétition, liberté de vote, liberté d'expression - ce texte complète les droits juridiques déjà formulés et garantis dix ans plus tôt dans l' <i>Habeas corpus</i> .

• Les intérêts historiques des documents sont les suivants :

Document 1	Document 2
- les intérêts historiques :	- les intérêts historiques :
- les portées historiques :	- les portées historiques :